

Comment se déroule un appel *ou* un texto au 9-8-8

1

On *confirmera* que vous avez joint le 9-8-8.

2

Vous *pourrez choisir* d'obtenir de l'aide en français ou en anglais.

3

*Selon votre région**, d'autres options **pourraient s'offrir à vous** :

- A. On pourrait vous demander si vous souhaitez obtenir un soutien spécialisé pour les Premières nations, les Inuits et les Métis.
- B. On pourrait vous demander si vous avez moins de 18 ans, car un soutien spécialisé pour les jeunes pourrait être offert.

4

Vous *recevrez* un **énoncé de confidentialité** :

- A. **Si vous avez appelé**, on vous informera que l'appel peut être écouté et enregistré à des fins de qualité et de formation, et on vous indiquera comment accéder aux conditions générales du 9-8-8 en ligne.
- B. **Si vous avez envoyé un texto**, on vous informera qu'une transcription de la conversation peut être enregistrée.

5

Vous *recevrez* un message indiquant qu'un **intervenant vous a été assigné**.

6

Un *intervenant formé* **répondra à l'appel ou au texto**.

* Il se peut que vous receviez un message indiquant que vous êtes mis en contact avec votre service provincial lorsque vous communiquez avec le 9-8-8 depuis le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick ou Terre-Neuve-et-Labrador.

Appelez ou textez :
(24/7)

9-8-8

**Ligne d'aide en cas
de crise de suicide**

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2023 | Cat. : H14-468/2-2023F-PDF | ISBN : 978-0-660-68943-2 | Pub. : 230624



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada